

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 06211
Numéro SIREN : 337 662 217
Nom ou dénomination : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE
INTERNATIONAL)

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt 27463

AM INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021
--

Le 30 juin 2021, à 14 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur AMAZIRH, Commissaire aux comptes, est présent.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 639 actions, soit 59.4 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition



des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Non renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant suite à expiration des mandats
- Pouvoirs en vue des formalités;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président prend note de l'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant suite à la tenue ce jour de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et décide du non renouvellement de mandats concernant :

Monsieur AMAZIRH MOULAY Abderlhafid commissaire aux comptes titulaire

Monsieur MALIK Soufian commissaire aux comptes suppléant.

La société ne dépassant pas deux des seuils suivants :

. 4 000 000 € de total bilan

. 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT

. 50 salariés

L'assemblée générale décide de ne pas remplacer les commissaires aux comptes titulaire et suppléant dont les mandats sont venus à expiration ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

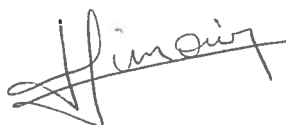
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



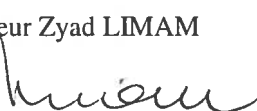
Le Président de l'assemblée
Monsieur Zyad LIMAM



La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN



Monsieur Zyad LIMAM



Les Scrutateurs

Madame Emmanuelle PONTIE

